



الإتحاد العام لمقاولات المغرب  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ  
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

Casablanca, le 02 juillet 2018

Objet : Appel à Candidature à la Présidence Régionale et la Vice-présidence Générale Régionale de la CGEM Tanger Tétouan Al Hoceima

Madame, Monsieur et Cher(e) Membre,

Conformément aux dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur de la CGEM, nous vous informons que le mandat en cours du Président Régional et du Vice-Président Général Régional de la CGEM Tanger Tétouan Al Hoceima arrive à échéance le jeudi 06 décembre 2018, jour de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective.

En application des articles 7.2 et 11.3 du Règlement Intérieur de la CGEM, nous vous invitons, si vous le souhaitez, à présenter votre candidature pour la fonction de Président(e) Régional(e) de la CGEM Tanger Tétouan Al Hoceima.

Nous vous rappelons que l'acte de candidature devra également mentionner le ou la candidat(e) pour la fonction de Vice-Président(e) Général(e) Régional(e).

#### 1- Conditions d'éligibilité

Conformément aux articles 21 et 22 des Statuts et aux articles 7.1 et 11.3 du Règlement Intérieur de la CGEM, nous vous rappelons que les candidats aux fonctions de Président(e) Régional(e) et de Vice-président(e) Général(e) Régional(e) doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Être une personne physique de nationalité marocaine ;
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour un délit par jugement passé en force de chose jugée ;
- Assumer les fonctions de représentant(e) légal(e) d'un membre direct de la CGEM relevant de la région Tanger Tétouan Al Hoceima ;
- Justifier pour le membre direct dont il ou elle est le ou la représentant(e) légal(e) de deux années continues de cotisations à la CGEM et ce, y compris l'année durant laquelle est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective considérée (2017 & 2018) ;
- Justifier pour l'entreprise membre dont il ou elle est le ou la représentant(e) légal(e) que celle-ci est à jour de ses cotisations, y compris l'année 2018 ;
- Recueillir les signatures de soutien à la candidature de trente (30) membres directs de la CGEM Tanger Tétouan Al Hoceima à jour de leurs cotisations, y compris l'année 2018, au moment du dépôt de la candidature.

Le quota de signatures à recueillir s'applique au binôme candidat à la Présidence Régionale et la Vice-Présidence Générale Régionale de la CGEM Tanger Tétouan Al Hoceima et non pas à chacun des candidats de manière séparée. La candidature aux postes de la Présidence Régionale et de la Vice-Présidence Générale Régionale est une candidature unique.

#### 2- Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre pour le binôme candidat les pièces justificatives suivantes :



23, Bd. Mohamed Abdou, Quartier Palmiers 20340 - Casablanca - Maroc  
Tél : +212 522 99 70 00 - Fax : +212 522 98 39 71  
IF : 14410840 - CNSS : 1081926 - ICE : 001598016000041  
[www.cgem.ma](http://www.cgem.ma)



- Acte de candidature signé et cacheté précisant l'identité du (ou de la) candidat(e) à la fonction de Président(e) Régional(e) et l'identité du (ou de la) candidat(e) à la fonction de Vice-président(e) Général(e) Régional(e) (Nom, Prénom, Raison Sociale, N° de membre à la CGEM). La déclaration de candidature doit comporter un engagement de confidentialité relatif aux informations que les candidats peuvent recevoir de la CGEM. L'acte de candidature à la fonction de Président(e) Régional(e) doit être formulé par écrit adressé à l'attention de la Présidence de la CGEM et doit mentionner la personne choisie pour assumer la fonction du (ou de la) Vice-Président(e) Général(e) Régional(e).
- Copie des Cartes Nationales d'identité ;
- Curriculum vitae des deux personnes composant le binôme ;
- Fiches anthropométriques ou copies du casier judiciaire récent (moins de 3 mois) ;
- Modèle J récent (à obtenir auprès du secrétariat du greffe du tribunal de commerce, daté de moins de 3 mois à la date de dépôt des candidatures) ;
- Tout document de nature à justifier l'éligibilité selon les conditions fixées par le point 7.1 du Règlement Intérieur ;
- Liste de soutien telle que mentionnée dans les conditions d'éligibilité ci-dessus. Cette liste doit comporter les informations suivantes :
  - Nom & Prénom du ou de la candidat(e) à la Présidence Régionale de la CGEM Tanger Tétouan Al Hoceima avec la raison sociale et le N° de Membre à la CGEM ;
  - Nom & Prénom du (ou de la) candidat(e) à la Vice-présidence Générale Régionale de la CGEM Tanger Tétouan Al Hoceima avec la raison sociale et le N° de Membre à la CGEM ;
  - Le N° de Membre, la raison sociale, le Nom & Prénom du représentant légal, la ville, la signature et cachet de 30 membres ayant apporté leur soutien au binôme candidat.

*(Un modèle de cette liste est téléchargeable à partir du site web de la CGEM ([www.cgem.ma](http://www.cgem.ma)) et est à votre disposition auprès du Pôle Développement Sectoriel et Régional de la CGEM.*

### 3- Dépôt du dossier de candidature

Si vous souhaitez vous porter candidat, vous êtes priés de nous faire part de votre candidature et ce avant le lundi 29 octobre 2018 à 12h00.

Le dossier de candidature doit être déposé par porteur sous pli fermé au nom du Directeur Général Délégué de la CGEM, au siège de la CGEM Tanger Tétouan Al Hoceima sis 183, Avenue Prince Héritier Centre NREA- 5<sup>ème</sup> Etage N°68 à Tanger et portant le libellé : Candidature aux élections Présidentielles Régionales de la CGEM Tanger Tétouan Al Hoceima qui auront lieu le 06 décembre 2018 à 15h00 à Tanger.

### 4- Conditions de vote

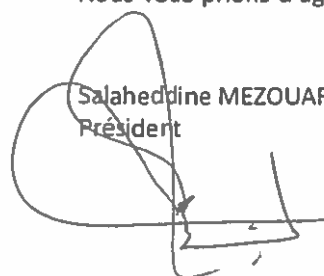
Nous prions Mesdames et Messieurs les membres de la CGEM Tanger Tétouan Al Hoceima de bien vouloir noter que peuvent voter :

- Les membres à jour de cotisation au plus tard le jeudi 29/11/2018 à 12h00 ;
- Les nouveaux membres ayant déposé la demande d'adhésion complète et réglé la cotisation annuelle 2018 en totalité et ce avant le vendredi 16/11/2018 à 12h00 ;
- Les nouveaux membres ayant adhéré et réglé leur cotisation partielle 2018 (prorata temporis) trois mois avant la tenue de l'AGOE soit au plus tard le jeudi 06/09/2018 à 12h00 (conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur).

Le Responsable du Pôle Développement Sectoriel et Régional de la CGEM, par délégation, reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Membre, l'expression de notre parfaite considération.

Salaheddine MEZOUAR  
Président




Lo  
F